

Label « colos apprenantes »

A qui s'adresse ce label : Il s'adresse à l'ensemble des organisateurs d'ACM déclarés à la DRAJES.

A quoi va servir ce label : Par le biais de l'appel à candidature « Vacances apprenantes » les collectivités et associations peuvent candidater pour être soutenues financièrement afin de favoriser l'inscription de mineurs en ACM. Si leurs candidatures sont retenues, les enfants bénéficiaires de l'aide à l'inscription devront obligatoirement être inscrits sur un ACM ayant obtenu le label « Colo apprenante ».

Quels mineurs peuvent en bénéficier : en priorité les jeunes les plus exposés aux effets de la crise : jeunes des quartiers politique de la ville et de zones rurales, issus de familles isolées, monoparentales ou en situation socio-économique difficile, enfants en situation de handicap, enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, enfant ayant décroché de l'enseignement à distance faute d'équipement Internet. Une attention particulière sera donnée aux mineurs accompagnés par la protection de l'enfance.

Quelle est la différence avec un autre ACM : les ACM labellisés « colos apprenantes » s'engagent à respecter un cahier des charges précis, joint à cette présentation. Ils doivent notamment proposer des temps spécifique pour le renforcement des apprentissages scolaires.

Comment demander le label : il faut déposer son projet d'ACM sur le site <https://openagenda.com/colosapprenantes>. Un tutoriel est disponible à l'adresse suivante : <https://showmore.com/u/io178qf> . Le service du Rectorat (DRAJES) évaluera les projets proposés et prendront une décision de labellisation favorable ou défavorable au cours du mois de juin.

Quels sont les délais à respecter : Les projets doivent être déposés avant le 25 OCTOBRE 2021 au soir.

Pour toutes questions relatives à cet appel à candidatures ou au dispositif « Colos apprenantes » vous pouvez prendre contact avec un conseiller de la DRAJES à l'adresse suivante : drajes976-acmanimation@ac-mayotte.fr et chloe.duffy@ac-mayotte.fr